

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE LAITIÈRE DU LÉON (SILL) RELATIVE AU PROJET D'EXTENSION D'ACTIVITÉ ET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE FILIÈRE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES INCLUANT UNE STATION D'ÉPURATION ET UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION SUR LE SITE SITUÉ AU LIEUDIT « LE RADEN » À PLOUVIEN

### COMMUNE DE PLOUVIEN

Par arrêté préfectoral du 23 août 2024, a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et au titre de la loi sur l'eau présentée par la société SILL, concernant le projet d'extension de la beurrerie, l'ajout d'un atelier de séchage, l'aménagement des parcelles de Penher, la construction d'une nouvelle filière de traitement des eaux incluant une station d'épuration et une unité de méthanisation, une actualisation et extension du plan d'épandage ainsi que l'aménagement de la prise d'eau implantée sur site pour assurer la continuité écologique de l'Aber Benouic.

**Cette enquête se déroulera du lundi 16 septembre 2024 à 9h00 au lundi 21 octobre 2024 à 17h00 soit pendant une durée de 36 jours consécutifs.**

La commissaire enquêtrice, Madame Maryvonne MARTIN, juriste en retraite, se tient à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions en mairie de Plouvien :

- le lundi 16 septembre 2024 de 9 h 00 à 12 h 00
- le samedi 28 septembre 2024 de 9 h 30 à 12 h 00
- le jeudi 3 octobre 2024 de 13 h 30 à 17 h 00
- le mercredi 9 octobre 2024 de 13 h 30 à 17 h 00
- le lundi 21 octobre 2024 de 13 h 30 à 17 h 00

Toute information complémentaire sur le dossier peut être obtenue par courrier auprès de la société SILL SAS, 1 Le Raden, 29860 Plouvien, à l'attention de Madame Gaëlle BARON, responsable du dossier ICPE - par téléphone au 02 98 40 90 30 - par courriel à : [gaelle.baron@sill.fr](mailto:gaelle.baron@sill.fr)

Les communes concernées par le rayon d'affichage sont : Plouvien, Lannilis, Tréglonou, Coat-Méal et Bourg-Blanc.

Les communes concernées par le plan d'épandage des boues sont : Plouvien, Tréglonou, Coat-Méal, Bourg-Blanc, Brest, Gouesnou, Kernilis, Kersaint-Plabennec, Plabennec, Plouguernew et Plouguin.

Pendant l'enquête, le dossier d'enquête composé des pièces prévues à l'article R. 123-8 du Code de l'Environnement notamment l'étude d'impact du projet, l'avis délibéré de la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne et le mémoire en réponse à cet avis ainsi que l'avis de la commission locale de l'eau est tenu à la disposition du public :

- en version papier à la mairie de Plouvien aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- sur un poste informatique, à la préfecture du Finistère – 42 boulevard Duplex – 29000 Quimper, aux jours et heures d'ouverture habituels au public
- via le portail internet des services de l'État dans le Finistère : <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>
- sur le site dédié à l'enquête publique accessible à cette adresse : <https://www.registre-numerique.fr/SILL-PLOUVIEN>

Pendant la durée de l'enquête publique, le public peut consulter et consigner ses observations et propositions de la manière suivante :

- dans le registre d'enquête publique (établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur), prévu à cet effet en mairie de Plouvien, commune siège de l'enquête
- par correspondance postale, à l'attention du commissaire enquêteur, adressée à la mairie de Plouvien, 1, place de la mairie 29860 Plouvien
- sur le registre dématérialisé sécurisé accessible depuis le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/SILL-PLOUVIEN> ou via le site internet des services de l'état dans le Finistère : <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>
- par courriel transmis à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [SILL-PLOUVIEN@mail.registre-numerique.fr](mailto:SILL-PLOUVIEN@mail.registre-numerique.fr)
- par observations écrites ou orales reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences

Les observations et propositions écrites ou déposées sur les registres ou adressées par voie postale sont tenues à disposition à la mairie de Plouvien, siège de l'enquête. Les observations et propositions du public transmises par courriel ou sur le registre dématérialisé sont consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site du registre dématérialisé mentionné ci-dessus.

Pour être recevables, les observations et propositions doivent être exprimées entre le 16 septembre 2024 à 9h00 et le 21 octobre 2024 à 17h00.

Le rapport et les conclusions de l'enquête publique sont tenus à la disposition du public, dans les mairies des communes susmentionnées, à la préfecture du Finistère et sur le site internet des services de l'État dans le Finistère susmentionné, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Au terme de cette procédure, le préfet du Finistère est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation environnementale, éventuellement assortie de prescriptions ou la refuser par arrêté préfectoral.